

| | | |
|--|----|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 33 | EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Présents : | 27 | |
| Représentés : | 5 | |
| Non représentés : | 1 | Séance du 12 novembre 2024 |
| L'an deux mille-vingt-quatre et le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le cinq novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire. | | |
| Votants : | 32 | Étaient présents également : |
| Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. | | |
| Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux. | | |
| Étaient représentés : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Simon SASTRE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Nadège AZZINARI, | | |
| Étaient absents et non représentés : Quentin ROUVIERE, | | |
| Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. | | |

Signature d'un contrat de billetterie en ligne des spectacles

Cyrille Geel, Conseiller Municipal délégué au Vivre Ensemble et à la Vie des Quartiers, rappelle que la Commune organise un certain nombre de manifestations payantes dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation de la Ville ; La Société Weezevent propose une solution en ligne de billetterie événementielle et met cette solution au service des Organisateurs ; Weezevent propose également une solution de billetterie directement utilisable par l'Organisateur, sur le lieu de l'événement, et de contrôle des billets, qu'ils soient édités sur place ou en ligne ; De plus, le partenariat avec Weezevent est de nature à favoriser la fréquentation aux spectacles et manifestations organisés par la Ville, il est proposé au Conseil Municipal la signature d'un contrat dont l'objet est une solution de billetterie et de contrôles d'accès événementiels, avec ladite Société WEEZEVENT, sise 14 Rue de l'Est à DIJON (21000) ; Il est précisé que la rémunération de Weezevent est faite par le paiement/versement d'une commission qui prend la forme de frais de location prélevés sur le prix du billet réservé par le client final et/ou est incluse dans le prix final du billet tel qu'il apparaît pour le client final.

Le Conseil Municipal, Monsieur Geel entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-8,

Vu le projet de contrat de qui lui est présenté et qui sera annexé à la présente délibération,

Considérant que le partenariat avec Weezevent est de nature à favoriser la fréquentation aux spectacles et manifestations organisés par la Ville

AUTORISE la signature du contrat de billetterie en ligne des spectacles organisés par la Ville de Monteux avec la Société WEEZEVENT, représentée par Monsieur Pierre-Henri DEBALLON, directeur-Gérant et sise 14, rue de l'Est 21000 Dijon.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Geel à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AITANE

Secrétaire de séance

Acte Exécutoire

Transmis le : 09.01.2025.

Publié le : 09.01.2025